VENTES A L'ENCAN.

Stoudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE —DE— RECEVEUR.

Mme A. Swanson versus Mutual Realty & Loan Corporation.

No 63,304—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI, le 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 31 décembre 1900 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le fond du second district de cette ville, désigné par le numéro seize de l'ilet numéro quarante quatre borné par la Promenade Carondelet, les rues Galvez, St Louis et Johnson, mesurant vingt huit pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de profondeur et face à la rue Johnson, desquelles il forme l'encoignure, d'après un plan par Allon d'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853 et déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier le 10 octobre 1873, les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, connu comme les Nos 2101 et 2103 rue St Louis, contenant de chaque côté trois chambres, hangar, citerne, etc., banquettes et cours pavées.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Piété, Moreau et Désiré, mesurant chacun vingt-six pieds quatre pouces et demi de face sur la rue Désiré par cent vingt pieds de profondeur parallèles et désignés par les Nos neuf et dix sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, daté le 2 décembre 1869.

3° Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro dix de l'ilet numéro six, qui est borné par les rues Moreau (ou Chartres), Consevive ou Royale), Fortenell et Reynes, sur un plan fait par C. A. De Armas, daté le trente septembre 1869, et déposé dans le bureau de T. Guyot, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face sur la rue Fortenell par soixante et onze pieds six pouces de profondeur.

EFFETS MOBILIERS.

Le même jour après la vente des propriétés foncières, nous offrirons un lot d'effets mobiliers et contenu d'un bureau consistant d'un coffre-fort, "Remington Typewriter" et meubles de bureaux No 466 Bâtisse Hennen où ils peuvent être inspectés. Aussi un lot de billets dûs à la corporation.

Conditions—Comptant. Acte de vente et tous les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant James E. Gleason, notaire; un dépôt comptant de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

D. M. Sholars, avocat pour le Receveur.
13 jan—13 20 27—fév 3 10 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Choix dans le Sixième District.

Cottage Simple, rue Milan, Cottage Double, 631 et 633 rue Milan, coin Laurel.

Dans l'affaire de la succession de Mme Barbara Meyer.

Nos 63,803—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 21 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 janvier 1901 par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Piété, Moreau et Désiré, mesurant chacun vingt-six pieds quatre pouces et demi de face sur la rue Désiré par cent vingt pieds de profondeur parallèles et désignés par les Nos neuf et dix sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, daté le 2 décembre 1869.

3° Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro dix de l'ilet numéro six, qui est borné par les rues Moreau (ou Chartres), Consevive ou Royale), Fortenell et Reynes, sur un plan fait par C. A. De Armas, daté le trente septembre 1869, et déposé dans le bureau de T. Guyot, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesurant vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face sur la rue Fortenell par soixante et onze pieds six pouces de profondeur.

EFFETS MOBILIERS.

Le même jour après la vente des propriétés foncières, nous offrirons un lot d'effets mobiliers et contenu d'un bureau consistant d'un coffre-fort, "Remington Typewriter" et meubles de bureaux No 466 Bâtisse Hennen où ils peuvent être inspectés. Aussi un lot de billets dûs à la corporation.

Conditions—Comptant. Acte de vente et tous les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur pardevant James E. Gleason, notaire; un dépôt comptant de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

D. M. Sholars, avocat pour le Receveur.
13 jan—13 20 27—fév 3 10 14

VENTE A L'ENCAN

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés du Quatrième District.

BIEN LOUEES.

John J. Wegmann et als vs Peter Wegmann, tuteur datif et als.

No 63,265—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 29 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 décembre 1900 et signé le 18 décembre 1900 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage double 715 et 717 rue Pleasant, entre les rues Annonciation et Chippewa, retiré de la rue et contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par le No 3 et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Pleasant sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le joli cottage double Nos 711 et 713 rue Pleasant contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté et plus loin décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par la lettre "A", ledit lot ou portion de terre commence à une distance de 89 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de 58 pieds entre lignes égales et parallèles.

3° Le joli cottage double, 707 et 709 rue Pleasant, contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté et plus loin décrit comme un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Annonciation et Harmonie, désigné par la lettre B; ledit lot ou portion de terre commence à une distance de 58 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Pleasant et Chippewa et mesurant 31 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Pleasant, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 58 pieds entre lignes égales et parallèles

4° Le joli cottage simple 719 rue Pleasant, retiré de la rue et contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc, et plus loin décrit comme un certain lot ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Chippewa, Harmonie et Annonciation, désigné par la lettre G et mesurant 16 pieds 10 pouces de face sur la rue Pleasant par la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Toutes les propriétés ci dessus sont bien louées et comme placements seront d'un bon rapport. Une rare occasion pour un homme de petits moyens d'acquérir des propriétés foncières de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets des acquéreurs payables à 1, 2 ou 3 ans après leur date, à leur option, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de date jusqu'au paiement, et lesdits billets devant être garantis par lien de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles et habituelles de sécurité, les acquéreurs payant les taxes de 1901 au-dessus et en plus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des Etats Unis pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. H. McCaleb, Jr, et J. B. Rosser, Jr, avocats

29 dec—29 30—janv 6 13 20 27 à date

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbe Résidence moderne avec Terrains vastes et embellis,

Encoignure des rues Prytania et Troisième.

Succession de Jules M. Bruguières.

No 60,450—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur, Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 21 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 16 janvier 1901 pour le compte de la succession de Jules M. Bruguières dans le but d'effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toute les bâtisses et améliorations là-dessus et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus appartenant situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prytania, Troisième, Quatrième et Celisée comprenant un quart du dit ilet lequel est numéroté quatre vingt quatorze sur le plan original du faubourg Livaudais fait par B. Buisson, voyer, sous date du 5 mars 1832 et déposé pour référence en l'étude de Felix Grima, anciennement notaire en cette ville, et d'après un certificat ou devis d'arpentage fait par A. G. Blanchard, député voyer, sous date du 17 mai 1875 et annexé pour référence à un acte passé pardevannt A. Hero, Jr. notaire en cette ville, le 29 mai 1875 et aussi d'après un devis de S. G. Del Isle & Co., daté le 30 avril 1894, une copie certifiée duquel est annexée au procès verbal de W. I. Hodgson, encanteur, annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr, un notaire en cette ville, le 8me jour de mai 1894, ledit morceau ou portion de terre mesurant, en mesure américaine, cent vingt sept pieds (127) de face à la rue Prytanée sur deux cent quinze pieds (215) de profondeur et face à la rue Troisième entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette magnifique résidence connue comme No 2606 rue Prytanée, admirablement subdivisée et distribuée. Le tout à l'intérieur et à l'extérieur est le meilleur, le plus beau, le plus moderne et richement fini, incluant les plombaries, bains et cabinets de toilette, ornements de cheminées avec étagères, gaz partout, grande écurie et remise, superbes jardins, etc. Cette belle et attrayante propriété est située au centre de la plus belle section du "Garden District", entourée des plus élégantes et aristocrates résidences et est incontestablement une des plus belles résidences de cette ville pour un "home" aristocratique.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en trois paiements égaux annuels représentés par des billets à recevoir à leur ordre et endossés par eux, garantis par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de (7 0|0) sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat, l'assurance devant être payée et transférée au porteur des billets, et toutes les clauses nécessaires et usuelles.

Acte de vente et timbre du revenu intérieur des E.-U., aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.

20 janv—20 27—fev 3 10 17 20 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par la présente que le 2me jour de janvier 1901, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-après intitulée, dans les termes et chiffres suivants, à savoir: (Ellen Grove) Bucklin vs Wm H. Bucklin—No 62,822—Dans cette affaire soumise pour adjudication la cour considérant la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante et pour les raisons oralement assignées,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Ellen Grove Bucklin et contre le défendeur, Wm H. Bucklin, décrétant une séparation de biens entre eux et que ladite plaignante Ellen Grove Bucklin ait et recouvre jugement dudit défendeur, Wm H. Bucklin, la somme de dix-sept cent soixante dollars avec costs et privilège sur la propriété attachée et jugement de non lieu quant à la balance de la réclamation de la plaignante dans cette affaire.

Jugement rendu 2 janvier 1901.

Jugement lu et signé en plein cour 9 janvier 1901.

Signé: W. B. SOMMERVILLE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinzième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur dix neuf cent un.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

Edwin T. Merrick, Philip Gensler jr et Walter S. Lewis, avocats.

18 jan—18 23 27

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon placement de propriété dans le Premier District. Nos 432-34 rue Howard et Nos 1228—30, rue Gravier. Succession de Matthew Gorbach.

No 55,898—Cour Civile de District.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans le dit ordre daté et signé le 2 janvier 1901, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, MARDI, le 12 février 1901, à midi la suivante propriété:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Gravier, Liberté et Perdido, lequel dit lot ou portion de terre mesurant, en mesure américaine, 28 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à ladite rue Howard, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles; étant le tout du lot No 21 et une partie du lot No 22 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 12 mai 1837, et déposé en l'étude de L. Ferrand, alors un notaire en cette ville. Les améliorations portant les numéros municipaux 432-34 rue Howard.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Franklin, Perdido et Basain, désigné par le No 4 sur un plan par L. Riezenstein, voyer, daté le 5 avril 1858, déposé en l'étude de T. Guyot, ancien notaire en cette ville sous le No 300. Ledit lot figure sur ledit plan par le No 4, et a, en mesure américaine, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces et est borné dans le fond par une allée commune audit lot et à d'autres, 4 pieds 5 pouces de largeur. Les améliorations portant les Nos municipaux 1228-30 rue Gravier.

Conditions—Une demie ou plus comptant, la balance s'il y en a payable en un an avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, garantie par liens et privilèges de vendeurs sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles d'honoraires d'avocats et assurance, les acquéreurs devant déposer entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et assumant le paiement en plus et au-dessus du prix d'achat des taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis.

Actes de vente pardevant Emanuel L. Weil, notaire de cette ville aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO,
Courtier de propriétés foncières et encanteur, 303 rue Baronne.

6 jan—6 13 20 27—fév 3 10 12

Smith & Rosenberg

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple 2321 rue Laharpe.

JEUDI, 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, Nouvelle-Orléans, conformément à un jugement de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée succession de Arthur Mason, dossier No 62,087 ledit jugement daté et signé le 7 janvier 1901, à l'enchère publique il sera vendu—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Laharpe et Lapeyrouse, étant l'ilet numéro treize; lequel dit lot de terre est désigné par la lettre F. sur un plan fait par Arthur De Armas, daté le 23 avril 1880, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Laharpe sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, quatre pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, d'après l'inventaire enregistré. Les améliorations consistant en un cottage simple, couvert en ardoise, 3 chambres, hangar, citerne, etc., banquette pavée.

Conditions — Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1900, et de payer pour l'acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des E. U., pardevant Emile Pomes, notaire. Un dépôt de 25 pour cent est requis au moment de l'adjudication.—SMITH & ROSENBERG, Maxwell C. Smith, encanteur, bureau, 312 rue Carondelet.

Emile Pomes et Robert J. Maloney, avocats pour les administrateurs.

13 jan—13 20 27—fév 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, le 31 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, près Baronne, Nouvelle Orléans. Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 24 décembre 1900. in re, succession de Mary Goodwin, veuve en premier mariage de Alexandre Rodd et en deuxième et dernier mariage de Charles Spahr, dossier No 63,692, nous offrirons en vente et vendrons à l'enchère publique la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent désigné par le numéro cinq de l'ilet numéro cent quarante cinq dans le Cinquième District de cette ville, borné par la rue Elmire, les avenues Pacifique et Sidell et la rue Homer d'après un plan de W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849; le dit lot mesurant trente deux pieds trois pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et portant le numéro municipal 819 avenue Pacifique.

Conditions — Au plus haut enchérisseur pour du comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1900, s'il y en a de dues, et celles de 1901, et les timbres nécessaires du revenu intérieur des Etats-Unis et les dépenses de l'acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire. Un dépôt de vingt pour cent comptant est requis au moment de l'adjudication, d'après inventaire enregistré.

SMITH & ROSENBERG, Maxwell C. Smith, encanteur, bureau 312, rue Carondelet—W. J. Hennessey, avocat, bureau Bâtisse Denègre.

30 déc—30—jan—6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI le 31 janvier 1901, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières 840 rue Commune, près de la rue Baronne, Nouvelle-Orléans, sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 63,212, dans l'affaire de E. B. Stafford et als vs les mineurs Mary Lundsgaard et als, ledit jugement rendu le 12 novembre 1900 et signé le 16 novembre 1900, nous offrirons en vente à l'enchère publique, les propriétés foncières suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes là dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation Delord, Constance et Poeyfarré, étant lot No 6, dans l'ilet No 121, et mesurant 20 pieds de face à la rue Annonciation sur 77 pieds de profondeur. Améliorations portant le No 1021 rue Annonciation.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes là-dessus, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Melpomène, Magasins et Terpsichore, étant lot No 10, de l'ilet No 142, et mesurant 33 pieds de face à la rue Constance sur 127 pieds de profondeur. Les améliorations portant les Nos 1369 et 1373 rue Constance

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, balance en un crédit de un ou deux ans, pour billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes autres clauses usuelles de sécurités, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat; l'acquéreur ou acquéreurs devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1901, les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur des E.-U., pardevant Busière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs Smith & Rosenberg, Maxwell C. Smith, encanteur Bureau, 312 rue Carondelet.

Stafford & Lambert, avocats.
708 rue Union.

30 déc—30—jan 6 13 20 27 31

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.

PRIX, 25 et 50 cents.

Vendu par tous les pharmaciens.
1 nov 1900—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 26 FEVRIER.

A l'Enchère Publique,

A LA FOLLE ENCHERE.

Et pour le compte de John Schenck (ancien Adjudicateur).

13 LOTS DE TERRE

Avec les Améliorations.

TROISIÈME DISTRICT DE CETTE VILLE

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune—MARDI, le 26 février 1901, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières (Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 décembre 1900 et signé le 2 janvier 1901 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée George Schenck et al, vs Jacob Schenck et al, No 58,255 du dossier de la susdite cour, à l'enchère publique il sera vendue "A la Folle Enchère" et pour le compte de John Schenck ne se conformant pas adjudicateur, la suivante décrite propriété à savoir:

1° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par leur ex Barthélemy, Craps (maintenant Bourgogne), Grands-Hommes (maintenant Dauphine), et Masant, connus comme lots 4, 5, G, H K et L, respectivement, et mesurant comme suit, à savoir: les lots 4 et 5 [lot originaux] chacun 31' 11" 5''' de face à la rue Barthélemy sur 110 de profondeur; les lots G et H composés de la plupart des lots originaux 6 et 7, chacun 31' 11" 5''' de face à la rue Barthélemy sur 100' de profondeur. Le lot K, formé d'une partie des dits lots originaux 8, 9 et 10, 35' de face à la rue Dauphine sur 95' 11" de profondeur; et le lot L, composé de parties des susdits lots 6, 7, 8, 9 et 10 et du tout du lot original 21, 35' de face à la rue Dauphine sur 159' 10" 3''' de profondeur.

2° Un certain lot de terre situé dans le même District, et ilet désigné par la lettre A formé du tout du lot original 22 et de parties des lots originaux 11, 12, 13, 14 et 15 mesurant 35' de face à la rue Bourgogne sur 159' 10", 3" de profondeur

3° Quatre lots de terre situés dans le même district et ilet connus comme lots B. C. D. et E. composés de parties des dits lots originaux 11, 12, 13 et 14 et mesurant comme suit à savoir: B. C. et D, chacun 33' 4" de face à la rue Bourgogne sur 95' 11" de profondeur, le lot D, formant l'encoignure des rues Bourgogne et Masant, et le lot E, 31' 11' 5''' de face à la rue Masant sur 100' de profondeur.

4° Un certain lot de terre, également situé dans le même district et ilet, désigné par la lettre F, composé de la plupart du lot original 15 mesurant 31' 11" 5''' de face à la rue Masant sur 100' de profondeur.

Le tout entre lignes parallèles, d'après le plan fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 18 avril 1899.

5° Le tout et en particulier les droits, titres, intérêt, propriété, réclamation et demande qui pourrait être dévolu dans et à un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No —— borné par les rues Barthélemy, Craps (maintenant Bourgogne), Grands-Hommes (maintenant Dauphine) et Masant, et désigné comme lot No —— et mesurant 24' de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 159' 10" 3'''.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus, à l'option de l'acquéreur, comptant, et la balance du prix, s'il y en reste, en un crédit de un an, ou de un et deux ans, à son option, devant être représenté par autant de billets à recevoir, égaux ou non égaux comme il pourrait convenir les parties de cette affaire, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication devant être garantis avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant desdits billets exigible de l'acquéreur en cas de la nécessité du procès pour renforcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et laquelle doit être conservée assurée contre le feu pour la valeur des améliorations qui s'y trouvent jusqu'au paiement total des dits billets avec la clause dans la police qu'en cas de perte l'argent de l'assurance sera payé aux vendeurs jusqu'au montant de leurs billets payés, les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1901, et les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis devant être assumés par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Sambola & Ducros, avocats.
26 jan—26 27—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin Mandeville et Roman.

MARDI, 29 JANVIER 1901.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, bureau No 707 rue Commune.—MARDI, le 29 janvier 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 24 décembre 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession de Maria Rigaiven, femme du défunt Philip Kuhn, No 36,376 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique, il sera vendu, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Derbigny, (autrefois Prosper), Roman, (autrefois Solidelle), et Marigny mesurant quatre vingt seize pieds de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 122 pieds dix pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prosper, et soixante quatorze pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Solidelle étant portions des lots Nos 13 et 14, et l'entier du lot No 15, sur un devis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 27 septembre 1859.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois ayant quelque quatre chambres, boulangerie et four, hangar, dépendances, deux citernes, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et toutes autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1901; un dépôt de vingt pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des E. U., pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Sambola & Ducros, avocats.
29 déc—29 30—jan 6 13 20 27 28 29

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE

617 avenue des Champs-Elysées, à l'encan, JEUDI, 14 Février 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune,

JEUDI, le 14 février 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, alors absent en congé, daté le 9 octobre 1900, et selon un ordre supplémentaire de la Division C, daté le 2 janvier 1901, dossier No 62,823, pour le compte de la succession d'Oscar Masserat, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 747 borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, le dit lot est désigné par le No 5 sur un plan de C. A. De Armas, voyer, daté le 23 mai 1873 et mesurant 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Champs-Elysées sur 111 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoises, connu comme le No 1617 avenue des Champs-Elysées, contenant 6 chambres.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses habituelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus les taxes pour 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu intérieur.

10 janv—10 13 20 27—fév—3 10 14

ASSURANCES.

Trente-Quartième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances

GERMANIA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes écrites:			
Primes d'incendies		$128,268 10	
Primes maritimes		514 75	
Primes des rivières		929 09	
		$129,711 94	
A ajouter: non terminés de 1899		46,810 84	
			$176,522 78
A ajouter: Intérêts, profits et pertes			20,318 52
			$196,841 30
Moins: non terminés de 1900			50,341 29
			$146,500 01
Debours:			
Pertes payées—			
Sur risques de feu	$40,756 99		
Sur risques maritimes	160 75		
Sur risques de rivières	131 40		
Primes remises	10,042 98		
Réassurances	22,350 14		
Commissions	9,029 00		
Taxes et licences	3,047 34		
Dépenses générales	23,691 41		
			108,500 01
Profit net sur les affaires de l'année			$38,000 00
Dividende déclaré en juillet, payé	$8,000 00		
Dividende déclaré en décembre, payable	8,000 00		
Passé aux fonds de surplus	22,000 00		
		$38,000 00	

ACTIF.

Billets recevables	$828 16	
Dû par comptes individuels	19,943 74	
Bons des Etats-Unis, de ville et d'Etat	214,284 00	
Stocks de banques, et autres	63,875 00	
Argent comptant en banques	3,878 89	
	$302,809 79	

PASSIF.

Capital actions		$200,000 00
Réserve pour primes non expirées		50,341 29
Réserve pour pertes non payées		9,468 50
Dividende, 4 0|0 maintenant payable		8,000 00
Surplus		$35,000 00
		$302,809 79

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

JACOB HASSINGER, Président.
J. EDMOND MERILH, Vice-Président.
OTTO T. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi à la Nouvelle Orléans, Lne. le 11me jour de janvier, 1901.

(Sceau) GEO. C. WALSHE, Notaire public.

13 jan—1 m

Vingt-neuvième Etat Annuel de la Situation de la Compagnie d'Assurances

TEUTONIA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Conformément aux dispositions de sa charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1900:

Primes reçues—			
Sur risques de feu		$657,153 42	
Sur risques de mer		20,583 28	
Sur risques de rivière		13,828 69	
		$691,565 39	
A déduire—			
Pertes de feu payées	$280,654 79		
Pertes de mer payées	7,059 66		
Pertes de rivière payées	4,486 11		
Primes remboursées	129,426 07		
Réassurances	81,762 60		
Commissions	106,318 15		
Taxes et licences	8,567 42		
Dépenses générales d'agence, moins l'intérêt	39,578 89		
	$657,851 69		
Pertes non ajustées et non payées	28,156 81		
		686,008 50	
			$5,556 80

ACTIF.

Comptant en banque	$32,045 31	
250,000 bons 4 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	275,937 50	
160,000 bons d'Etat de la Louisiane	177,200 00	
50,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis	58,000 00	
20,000 bons à prime de la Nlle-Orléans	43,950 00	
100 actions de la banque du Canal	13,700 00	
25 actions de la Banque Nationale Germania	3,237 50	
10 actions de la Banque d'Epargnes Provident	1,090 00	
Propriétés foncières — bâtisse du bureau	40,000 00	
Primes en cours de collection	76,000 32	
		$721,